



*Confédération Africaine des Organisations
Professionnelles de la Pêche Artisanale*

*African Confederation of Artisanal Fisheries
Professional organizations*

Vers une Année Africaine de la Pêche Artisanale

THÈME:

Une pêche artisanale responsable: un moteur de développement durable pour une prospérité partagée en Afrique

NOTE CONCEPTUELLE

*La **CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PÊCHE ARTISANALE (CAOPA)**, a été fondée en 2010.*

Les membres fondateurs sont les organisations professionnelles de pêche artisanale du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Liberia, de la Mauritanie, du Maroc, du Sénégal, du Sierra Leone, du Togo et de la Tunisie.

Afin de défendre les intérêts de ses membres à s'inscrire dans une dynamique de pêche durable, la CAOPA s'implique dans la définition des politiques pour une pêche responsable, qui contribuent à la lutte contre la pauvreté mais également à une amélioration des conditions de vie et de travail des femmes dans la pêche, et leur implication dans la prise de décision.

1. Introduction

Suite au constat de mauvaise gouvernance dans le secteur de la pêche qui affecte la plupart des pays africains, la première Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CAMFA) avait, en 2011, recommandé que les États membres de l'Union africaine réforment leurs politiques de pêche et d'aquaculture.

La stratégie de réforme qui a été développée par l'Union africaine, suite à cela, identifie sept objectifs essentiels pour le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, y compris:

- L'amélioration de la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques à travers la mise en place d'une bonne gouvernance. A ce titre, il faut également noter l'engagement récent de la Mauritanie, qui assurait la Présidence de l'Union africaine, à développer la transparence dans la pêche et à promouvoir une initiative de transparence dans les industries halieutiques à l'échelle mondiale.
- Le développement de la pêche artisanale durable par l'amélioration et le renforcement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'amélioration des bénéfices socio- économiques pour les communautés de pêche.

La CAOPA estime que pour atteindre ces objectifs, un engagement actif de l'Union africaine et de ses membres, ainsi que de toutes les parties prenantes, en particulier, les communautés, qui dépendent de la pêche pour vivre, est nécessaire.

La communauté internationale a montré qu'elle reconnaît de plus en plus l'importance de la pêche artisanale, notamment dans la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) : «L'avenir que nous voulons». Ce document insiste sur le rôle de la pêche artisanale comme «catalyseur du développement durable dans ce secteur». Cette déclaration des Nations Unies insiste sur la nécessaire protection des droits d'accès de la pêche artisanale aux ressources et aux zones côtières dont elle dépend pour vivre. Des dispositions similaires sont également contenues dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Pour la FAO, l'application de ces directives permettrait d'affermir les conditions dans lesquelles les pêcheurs accèdent aux ressources de pêche, ce qui renforcerait chez eux le souci de protection et favoriserait une gestion durable de la ressource. En outre, ces Directives offrent un cadre pour surmonter des obstacles tels que l'analphabétisme, les problèmes de santé, le manque d'accès aux moyens d'existence traditionnels et les privations de libertés civiles et politiques.

Autant de facteurs qui non seulement freinent le développement, mais aussi alimentent à la course au poisson qui contribue beaucoup à la surpêche.

La plus grande reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale a été obtenue par l'adoption, en Juin 2014, des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Ces Directives cherchent à renforcer la contribution de cette pêche à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles visent aussi à favoriser et à améliorer le développement équitable et la situation socioéconomique des communautés de la pêche artisanale ainsi que la gestion durable et responsable des pêches. Elles intègrent également dans leur approche les risques liés au changement climatique.

Cependant, pour que ces directives deviennent des outils de changement efficaces, en particulier pour la pêche artisanale africaine, il faut que les Pays Africains, les Communautés Economiques Régionales, les Organisations Continentales, l'Union Africaine, les communautés de pêche, les associations citoyennes et les bailleurs de fonds, dialoguent, s'engagent et s'investissent.

C'est pourquoi, la CAOPA propose que l'Union africaine décide une **Année Africaine de la Pêche artisanale**, avec comme objectif la promotion de la mise en œuvre participative des directives internationales en faveur de la pêche artisanale durable au niveau panafricain, profitant, ainsi, du moment où une stratégie de réforme des politiques de pêche et d'aquaculture est mise en place.

L'Année Africaine de la pêche artisanale sera une occasion pour les Etats Membres de l'Union africaine, les Communautés Economiques Régionales, les Organisation régionales des pêches, les Organisations Continentales, l'Union Africaine, les communautés de pêcheurs et les associations citoyennes de dialoguer, d'échanger sur des expériences concrètes qui permettront d'obtenir de bons résultats, et de tracer ensemble la voie à suivre pour une mise en œuvre de la stratégie de réforme africaine qui fasse de la pêche artisanale africaine, une pêche responsable, **un moteur de développement durable pour une prospérité partagée en Afrique.**

2. Contexte

La pêche artisanale est aujourd'hui un atout des pays africains face aux défis de développement durable, en termes de :

- **Création d'emplois et de lutte contre la pauvreté**

Au niveau mondial, la FAO¹ indique que 10% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture se trouvent en Afrique, qui est le deuxième continent, après l'Asie, en termes d'emplois offerts par ce secteur.

La plus grande majorité de ces 12,3 millions de personnes vivant de la pêche en Afrique sont dans le secteur de la pêche artisanale avec: plus de 7,5 millions de pêcheurs et où 2,3 millions de femmes trouvent leur gagne-pain ; soit 9,8 millions de personnes. Ces emplois fournissent un revenu et des moyens de vie à des millions de familles en Afrique.

La pêche artisanale africaine est, de loin, le principal fournisseur d'emplois du secteur.

- **Contribution aux économies des pays africains**

Une étude² récente sur la valeur des pêcheries africaines estime que la contribution de la pêche au produit intérieur brut de tous les pays africains atteint 1.909.514 millions de dollars, avec une contribution de la pêche artisanale maritime et continentale qui représente plus de la moitié de ce chiffre.

La pêche artisanale stimule les économies locales si elle est associée à des politiques de protection sociale et de promotion du bien-être des communautés côtières

- **Contribution à la sécurité alimentaire**

En Afrique, pour plus de 200 millions de personnes, le poisson est une source de protéines et de nutriments essentiels (acides gras, vitamines, sels minéraux) à bas prix. La FAO estime que le poisson constitue en moyenne 22 % de la ration protéinique en Afrique subsaharienne. Cependant, dans les pays africains les plus pauvres, ce taux peut dépasser 50 %.

Dans la plupart des régions africaines, la capture et le commerce par la filière pêche artisanale offrent un « filet de sécurité alimentaire » aux populations les plus démunies.

¹ La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014, FAO 2014, <http://www.fao.org/3/a-i3720f.pdf>

² The value of African fisheries, FAO 2014, <http://www.fao.org/3/66254dd2-3778-4b4c-8989-e58107aefcad/i3917e.pdf>

- **Valorisation de la femme africaine**

Les femmes sont au centre des activités de la pêche artisanale africaine. Elles sont mareyeuses, transformatrices, vendeuses de poissons.

les femmes professionnelles actives dans la pêche artisanale africaine sont ainsi présentes à toutes les étapes de la filière:

- **Préfinancement et préparation des campagnes de pêche** : (achat du carburant, de la glace, de la nourriture, des médicaments...etc.). Les femmes sont impliquées dans la préparation de la campagne de pêche : ramendage des filets...etc.
- **Réception du poisson**: pendant que les hommes pêchent, les femmes s'apprêtent pour recevoir les captures: nettoyage des caisses, du matériel de fumage/salage. Une fois le poisson arrivé, elles s'occupent du tri entre ce qui doit être acheminé sur le marché, ce qui doit être conservé et ce qui doit être fumé.
- **Transformation du poisson** : le séchage, le salage, le fumage, le braisage sont des activités presque exclusivement réservées aux femmes.
- **Commercialisation du poisson et des produits dérivés**: Les femmes commercialisent le poisson et les produits dérivés sur les marchés locaux mais aussi régionaux africains.

Par ailleurs, les femmes sont le pilier de la cellule familiale des communautés de pêche artisanale africaines ; elles ont en charge l'éducation des enfants, la gestion du ménage, la préparation des repas...etc. Elles sont organisées en coopératives, groupements d'intérêts...etc, où on retrouve parfois toute la chaîne de valeur.

Il sera donc impératif que les femmes professionnelles de la pêche artisanale soient associées et représentées de façon paritaire dans toutes les initiatives qui seront prises à l'occasion de l'Année africaine de la Pêche artisanale.

3. Objectifs et résultats attendus de l'Année africaine de la pêche artisanale :

3.1. Objectifs

- Sensibiliser toutes les parties prenantes des pays africains sur le contenu des directives internationales pour une pêche artisanale durable et sur le processus de réforme des politiques de pêche africaine ;
- faciliter les consultations et le dialogue entre toutes les parties prenantes (administrations, parlementaires, organisations de femmes dans la pêche, organisations de pêche artisanale, milieu associatif, secteur privé, etc.) sur les politiques à mettre en place pour une pêche artisanale durable, pourvoyeuse de sécurité alimentaire et de prospérité ;
- faciliter l'apprentissage et le partage d'expériences mutuelles entre les pays en vue de renforcer et d'approfondir leurs engagements à faire avancer les questions liées à la pêche artisanale durable et à la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire ;
- faciliter le dialogue avec les partenaires stratégiques de l'Afrique pour l'harmonisation et la coordination de leurs interventions en faveur des politiques menées pour une pêche artisanale durable en Afrique, moteur d'une prospérité partagée.

3.2. Résultats attendus :

- Amélioration du niveau de prise de conscience et de l'engagement des divers acteurs africains concernés (législateurs, les organisations de pêcheurs/de femmes dans la pêche, le milieu associatif, le secteur privé.... etc.).
- Mise en place et amélioration des mécanismes de concertation des parties prenantes pour décider des orientations et des actions à mettre en œuvre au niveau national, régional et panafricain en vue de la mise en œuvre des Directives internationales.
- Engagement politique fort des dirigeants africains à promouvoir la pêche artisanale durable dans leurs politiques de pêche, d'une manière qui contribue à la mise en œuvre de la stratégie panafricaine de réforme des politiques de pêche.
- Engagement renouvelé des partenaires de l'Afrique en faveur des politiques menées pour une pêche artisanale durable, moteur d'une prospérité partagée.

4. Thème et sous-thèmes

4.1. Thème

Le thème proposé pour **l'Année africaine de la pêche artisanale** est :

"Une pêche artisanale responsable: un moteur de développement durable pour une prospérité partagée en Afrique"

4.2. Sous-thèmes

Le thème de l'année africaine pour la pêche artisanale, au vu du rôle moteur de la pêche artisanale dans les stratégies de développement socio-économique durable en Afrique, doit examiner les questions suivantes³ et peut se décliner à ces sous-thèmes:

- protection de l'accès de la pêche artisanale aux ressources et gestion durable du secteur des pêches ;
- transparence et participation des parties prenantes dans la gouvernance des pêches;
- reconnaissance et promotion du rôle des femmes dans la pêche ;
- amélioration de l'accès aux marchés pour les produits de la filière artisanale ;
- financement et accès au crédit pour la pêche artisanale ;
- amélioration de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire ;
- renforcement de la résilience des communautés de pêche artisanale face au changement climatique.

5. Principales activités et événements

Une série d'événements et d'activités seront organisés tout au long de l'année par les différents acteurs impliqués aux niveaux national, régional et continental. Il sera cependant nécessaire de coordonner les efforts. La CAOPA est ainsi ouverte pour apporter sa contribution.

Une campagne de sensibilisation et de communication se fera tout au long de l'année vers un large éventail de public.

La sensibilisation servira à mieux faire connaître l'importance de la pêche artisanale africaine, ainsi que les directives internationales pour créer un environnement favorable à une pêche artisanale durable.

³ Ces questions ont été choisies comme priorités lors des rencontres annuelles de la CAOPA en 2012/2013/2014

Des événements comme la célébration de la Journée internationale de la femme dans la pêche (8 mars) ou la célébration de la Journée Mondiale de la Pêche (21 Novembre) seront utilisés comme des plates-formes importantes pour le plaidoyer, la communication et la promotion de partenariats entre professionnels, administration et milieu associatifs.

Au niveau régional, certains événements devront être organisés pour traiter des enjeux comme la gestion et l'accès aux stocks de pêche partagés, les circuits de commercialisation intra africains, la sécurité en mer, etc.